

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0030196

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5917

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Benabdada salmya

Date de naissance :

12/07/57

Adresse :

100, Route de l'adida Apt 332 casablanca

Tél. : 0661.10.06.17

Total des frais engagés : 610.50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. LOCATELLI Colette
Dermatologue
45, rue de l'Atlas Maârif - Casablanca
Tél. : 0522 23 45 75 - 0522 23 08 74

Date de consultation : 08/08/2023

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Dr. LOCATELLI Colette
Dermatologue

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : 45, rue de l'Atlas Maârif - Casablanca

Tél. : 0522 23 45 75 - 0522 23 08 74

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

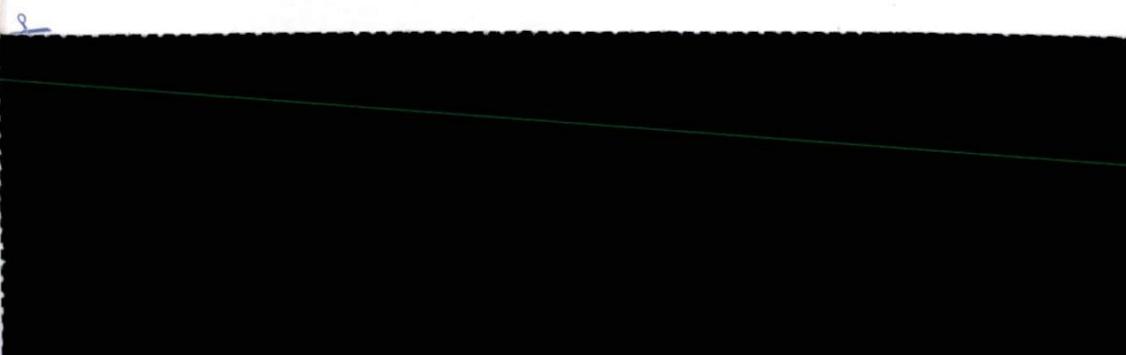
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 08/08/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09.08.23			300 Dhs	DR LOCATELLI Colette TA - Technologie 15, rue du Lalla Moudi - Casablanca Tél. 0522 23 45 75 - 0522 23 00 74

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie MIMOSA Hind LAKHMI Docteur en Pharmacie 400, Route d'El Jadida CASABLANCA Tél. 022 98 56 97-Fax. 022 98 24 78 INPE : 162000089	09/08/23 9/8/23	40,50 270,00

LA GRANDE PHARMACIE

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
CHU MOHAMMED ANALYSES - RADIOPHARMACIE DE TANGER s.a.r.l			

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of the dental arch with numbered teeth from				

Docteur LOCATELLI Colette

Dermatologie - Vénérologie
Médecine Esthétique

Diplomée de la Faculté de Médecine
De BESANCON

Spécialiste des Maladies de la Peau
et du Cuir Chevelu

الدكتورة كوليت لوكاتيلي

خريجة الطب ببزنسون - فرنسا

إختصاصية في أمراض الجلد

و الشعر و الأمراض التناسلية

طب التجميل

LA GRANDE PHARMACIE
CHU MONTAUBAN
DE TANGER s.a.r.l

INPE: 162090088

Casablanca le: 3.8.23.

LOT: 0079
EXP: AUT 2024
RPV: 40,50 DH

BENADADA
SOUNYA

Importateur Exclusif
BIOCODEX MAROC
B.P 126 Nouaceur
www.biocodex.ma
P.P.C.: 270,00 DH
CE N° 50/2016/DMP/20/DM

270,00

KELOCOTE gel. uu

= motee

40,50

245

Effact HYDROXYLIC

50,12

(85)

les leges orange

- 1 an au 2 (85)

- 1 an au 3 (85)

Pharmacie MAMOSAC
Fond J. JAKHMIKU
Docteur M. pharmacie
400, Route d'El Jadida
CASABLANCA
Tél: 022.95.86.97. Fax: 022.95.24.78

45, Rue de l'Atlas - Maârif - Casablanca - Code Postal: 20330 - Tél.: 0522 23 45 75/23 08 74 - Mobile : 06 67

06 67 77 73 77 - معاريف - الدار البيضاء - رمز البريد: 20330 - الهاتف: 0522 23 45 75/23 08 74 - المحمول: 0522 23 45 75/23 08 74

E-mail : locatellicolette@yahoo.fr